

# CONDITIONS PARTICULIERES DE PARTICIPATION

## JOURNEES MONDIALES DE LA JEUNESSE 2023

*Lieux et dates:*

*Du 24/07/23 au 25/07/23 à Carcassonne*

*Du 26/07/23 au 30/07/23 au diocèse de Viana do Castelo (Portugal)*

*Du 31/07/23 au 06/08/23 à Lisbonne*

*Du 07/08/23 au 08/08/23 à Carcassonne*

Mense épiscopale  
Service Diocésain des Pèlerinages  
Établissement public des cultes d'Alsace-Lorraine  
15 place Sainte Glossinde  
57000 Metz  
Tel. 0387744556  
[Pelerinages@catholique-metz.fr](mailto:Pelerinages@catholique-metz.fr)  
Siret n° 18570093700013

*Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage aux JMJ organisé par le diocèse de METZ.*

*Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande par courriel à [jeunescathos57mj@gmail.com](mailto:jeunescathos57mj@gmail.com)*

---

## PROGRAMME DE LA SESSION

*À titre informatif, susceptible de modification.*

### **Du 24/07/23 au 25/07/23 à Carcassonne**

Lundi : Départ en bus de Moselle, arrivée à Carcassonne le soir

Mardi : Visite de Carcassonne, temps fraternel, départ en bus le soir

### **Du 26/07/23 au 30/07/23 au diocèse de Viana do Castelo (Portugal)**

Mercredi : Arrivée au diocèse de Viana do Castelo ; Accueil dans la paroisse et présentation aux familles

Jeudi-Vendredi : Activités dans la paroisse d'accueil

Samedi : Journée diocésaine à Ponte de Lima avec découverte de la culture portugaise

Dimanche : Journée en famille d'accueil

### **Du 31/07/23 au 06/08/23 à Lisbonne**

Lundi : Départ en bus du diocèse de Viana do Castelo

Mardi : Rencontre des Français, Messe d'ouverture

Mercredi : Catéchèse et Messe, festival de la jeunesse

Jeudi : Catéchèse et Messe, accueil du pape

Vendredi : Catéchèse et Messe, chemin de croix avec le pape

Samedi : Pèlerinage jusqu'au lieu de rassemblement final, vigile avec le pape

Dimanche : Messe de clôture avec le pape, départ en bus

### **Du 07/08/23 au 08/08/23 à Carcassonne**

Lundi : Arrivée à Carcassonne, temps fraternel

Mardi : Départ en bus de Carcassonne, arrivée en Moselle le soir

## ■ TRANSPORT ALLER/RETOUR

### Pour les pèlerins participants aux deux semaines :

Le trajet est organisé par le SDEJ du diocèse de Metz (Service Diocésain d'Évangélisation des Jeunes). Il se fera en bus de la Moselle au Portugal, en passant par Carcassonne. Le diocèse de Metz organise également le trajet en bus entre le diocèse d'accueil et Lisbonne.

### Pour les pèlerins participants uniquement à la 2<sup>e</sup> semaine, à Lisbonne :

Les pèlerins doivent prévoir eux-mêmes leur trajet entre la Moselle et Lisbonne. Veillez à vérifier auprès de votre assureur que votre responsabilité civile est bien couverte.

Les pèlerins inscrits sur VENIO et rejoignant Lisbonne par leurs propres moyens sont couverts par le contrat général souscrit pour les JMJ en assistance. Cela signifie que si un pèlerin est malade ou blessé pendant le trajet, la garantie assistance lui est acquise s'il est inscrit préalablement sur VENIO.

## ■ LIEU DE LA SESSION - HEBERGEMENT

Vous serez hébergés dans les sites suivants :

- Carcassonne : Notre Dame de l'Abbaye, centre d'hébergement situé 103 rue Trivalle à Carcassonne. Hébergement en dortoirs, formule bed and breakfast.
- Diocèse de Viana do Castelo : logement organisé par le diocèse d'accueil dans des familles.
- Lisbonne : logement organisé par le Comité d'Organisation Local du Portugal.

Prévoir tapis de sol et sac de couchage.

Notre réservation est basée sur un total de 100 places d'hébergement. La répartition des participants dans les lieux d'hébergement est réalisée par l'équipe d'organisation. Il est à noter que la taxe de séjour est intégrée dans le prix du pèlerinage.

## ■ RESTAURATION

La prestation restauration est fournie en pension complète sur toute la durée du pèlerinage, excepté durant le trajet entre la Moselle et le Portugal.

1<sup>e</sup> semaine : prestation fournie par le Comité d'Organisation Diocésain de Viana do Castelo.

2<sup>e</sup> semaine : prestation fournie par le Comité d'Organisation Local du Portugal.

## ■ FORMALITES ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES

### Formalités à accomplir :

Pour les ressortissants français, merci de vous munir :

- d'une pièce d'identité en cours de validité au moment du pèlerinage
- d'une carte d'assurance maladie européenne (demande à effectuer auprès de votre Caisse d'Assurance Maladie ou sur AMELI.fr)
- d'une photo d'identité récente

Merci de compléter la fiche sanitaire lors de votre inscription.

Pour les ressortissants étrangers : nous vous invitons à vous renseigner directement auprès de votre ambassade afin de connaître ces modalités.

## ■ ADAPTABILITE

De façon générale, ce pèlerinage diocésain n'est pas adapté aux personnes à mobilité réduite. Pour bénéficier d'un aménagement spécifique, vous pouvez vous renseigner auprès de [jmj4all@lisboa2023.org](mailto:jmj4all@lisboa2023.org).

## ■ PRESTATIONS

*À titre informatif, susceptible de modification.*

Les visites, excursions, conférences seront données en langue française.

Le SDEJ se réserve le droit, à tout moment, de modifier le programme, l'itinéraire ou l'hébergement prévus en fonction du contexte local (contexte sanitaire, intempéries, manifestations, problèmes techniques...), ainsi que de la forme physique des participants. Dans la mesure du possible, le SDEJ s'engage à proposer un substitut de valeur équivalente.

## ■ CONDITIONS DE REALISATION

Cette session requiert un minimum de 50 participants afin de pouvoir se tenir. En deçà de ce nombre, elle devra être annulée (se référer au paragraphe *Annulation par le SDEJ* ci-après).

## ■ PARTICIPATION FINANCIERE

Deux formules de participation sont proposées, au choix :

- **Formule PORTUG'ALL inclusive : 800 €** du 24 juillet au 8 août 2023
- **Formule ON'LISBON : 400 €** du 31 juillet au 6 août 2023

### Le prix comprend :

- ✓ Le trajet aller-retour entre la Moselle et le Portugal pour la formule *PORTUG'ALL inclusive*
- ✓ Les déplacements sur place
- ✓ L'hébergement
- ✓ Les repas sur place
- ✓ L'inscription auprès du Comité d'Organisation Local des JMJ
- ✓ Les journées en diocèse pour la formule *PORTUG'ALL inclusive*
- ✓ La taxe de séjour
- ✓ L'assurance assistance-rapatriement MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE

### Le prix ne comprend pas :

- ✗ Le transport pour se rendre du domicile vers le lieu de départ du pèlerinage et inversement ;
- ✗ Le transport entre la Moselle et Lisbonne pour la formule ON'LISBON ;
- ✗ L'assurance annulation ;
- ✗ Les boissons et les extras lors des repas ;
- ✗ Les pourboires ;
- ✗ Les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- ✗ Toutes les dépenses à caractère personnel.

## ■ MODALITES DE PAIEMENT

Deux moyens de paiements :

- Par virement : vous recevrez le RIB du SDEJ de Metz lors de votre demande sur VENIO
- Par chèque à libeller à l'ordre de SDEJ DE METZ en indiquant au verso du chèque les NOM et Prénoms du ou des participants. Les chèques sont à retourner par courrier postal à l'adresse suivante : SDEJ Maison diocésaine, 4 Avenue Jean XXIII 57000 METZ

Quelle que soit la formule choisie :

- Nous demandons un acompte de 200 euros pour valider l'inscription.
- Le dernier paiement sera à verser au plus tard le 30/06/23. La clôture des inscriptions étant le 01/06/23.

Le paiement peut se faire de manière échelonnée, en 4 versements maximum :

- **Formule PORTUG'ALL inclusive**

- Acompte de 200 euros pour valider l'inscription
- 2<sup>e</sup> tranche à payer avant le 31/03/23 : 200 euros
- 3<sup>e</sup> tranche à payer avant le 31/05/23 : 200 euros
- Dernier paiement au plus tard le 30/06/23 : 200 euros

- **Formule ON'LISBON**

- Acompte de 200 euros pour valider l'inscription
- Dernier paiement au plus tard le 30/06/23 : 200 euros

Pour les cas particuliers, en cas de difficulté, merci de nous contacter par courriel :

[jeunescathos57jmj@gmail.com](mailto:jeunescathos57jmj@gmail.com)

## ■ ASSURANCE ANNULATION

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage.

## ■ ANNULATION

### Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais de participation financière tels que définis :

- Formule PORTUG'ALL inclusive : 800 euros
- Formule ON'LISBON : 400 euros

Le remboursement de la prestation suite à une annulation avant la date du début de la prestation est possible uniquement dans un cas de force majeure (cf. page suivante).

Toute annulation doit être signifiée au SDEJ :

- soit par courriel envoyé à [jeunescathos57jmj@gmail.com](mailto:jeunescathos57jmj@gmail.com)
- soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à : SDEJ Maison diocésaine, 4 Avenue Jean XXIII 57000 METZ

Si le participant n'annule pas sa participation ou ne se présente pas à celle-ci, il ne sera procédé à aucun remboursement. De même s'il ne peut présenter les documents obligatoires ou de santé exigés pour sa participation (passeport, visas, carte d'identité, certificat de vaccinations...). Le SDEJ de Metz ne peut être tenu pour responsable d'un retard de préacheminement aérien, ferroviaire ou terrestre organisé par le participant indépendamment du groupe, qui entraînerait sa non-présentation au départ, pour quelque raison que ce soit, même si ce retard résulte d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers.

Tout voyage interrompu ou abrégé, du fait du pèlerin, pour quelque cause que ce soit, ne donne lieu à aucun remboursement.

#### Circonstances exceptionnelles et inévitables (cas de force majeure)

Le participant peut annuler sans frais son inscription par suite de circonstances exceptionnelles et inévitables tel que :

- le décès, un accident ou une maladie subite mettant en danger la vie d'un membre de la famille ;
- une catastrophe naturelle impactant directement le participant ;
- un sinistre survenant au domicile du participant nécessitant impérativement sa présence sur les lieux (incendie, fuite d'eau ou cambriolage) ;
- obligations d'origine gouvernementale imposées par les autorités après l'inscription (ex : fonction de juré, comparutions devant les tribunaux, affectations militaires ou gouvernementales)...

La déclaration écrite faite par le participant doit obligatoirement être accompagnée de l'attestation médicale ou de toute autre pièce justifiant l'annulation, que ce soit pour maladie, accident ou cas de circonstances exceptionnelles et inévitables, dans les 10 (dix) jours suivant sa déclaration d'annulation.

#### Annulation par le SDEJ du diocèse de Metz

Le SDEJ du diocèse de Metz peut annuler le pèlerinage avant le départ et, à défaut de solution de remplacement, rembourser l'intégralité des sommes versées sans être tenu à une indemnisation supplémentaire, dans les cas suivants :

- Lorsque le nombre minimal de 50 participants requis pour la réalisation du pèlerinage n'est pas atteint avant la clôture des inscriptions, soit le 01/06/2023.
- Lorsque l'organisateur est empêché d'exécuter le pèlerinage en raison de circonstances exceptionnelles et inévitables.

En cas d'annulation du fait du SDEJ du diocèse de Metz, pour des raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, le participant sera prévenu dans les meilleurs délais et le remboursement intégral des sommes versées sera effectué.

## ■ CONTACT - RESPONSABILITE - RECLAMATION

#### Contact

En cas de difficulté sur place, le participant pourra demander de l'aide auprès du contact ci-après : Mme Aurélie Durand, déléguée JMJ pour le diocèse de Metz. Son numéro de téléphone vous sera communiqué avant le départ.

#### Responsabilité

Le SDEJ du diocèse de Metz est responsable de la bonne exécution des services prévus aux présentes Conditions Particulières de Participation et est tenu d'apporter de l'aide au participant en difficulté.

#### Réclamation et médiation

Le participant peut saisir le diocèse de Metz de toute réclamation, à l'adresse suivante :

SDEJ Maison diocésaine, 4 Avenue Jean XXIII 57000 METZ  
par lettre avec accusé-réception et/ou par courriel à [jeunescathos57jmj@gmail.com](mailto:jeunescathos57jmj@gmail.com)  
accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le participant peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site [www.mtv.travel](http://www.mtv.travel)

## ■ PRESTATAIRES CONCOURANT A L'ORGANISATION DE LA SESSION

### SPYRIT (VENIO)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont gérées via le logiciel VENIO de la société SPYRIT :

SPYRIT systèmes d'information  
SARL au capital de 8 000 €  
RCS Versailles 448 520 718  
Code APE 2602A  
N° TVA FR88448520718  
Siège social : 2 rue du Pont Colbert - 78000 Versailles  
contact@spyrit.net  
Tél. +33 (0) 1 39 20 97 70

### UADF (QF FRANCE)

L'ensemble des données concourant à l'inscription du participant à la session sont transmises à l'UNION DES ASSOCIATIONS DIOCESAINES DE FRANCE dans le but d'assurer un soutien sur le plan logistique en cas de besoin durant le pèlerinage. Elle fera notamment le lien entre le participant et l'assistant en cas de difficultés :

UADF – 58 avenue de Breteuil – 75007 PARIS  
SIRET 387 565 237 00022  
IM 075180002

### MUTUELLE SAINT CHRISTOPHE ET AXA ASSISTANCE

Le contrat d'assurance RC JMJ assistance-rapatriement est géré par la Mutuelle Saint Christophe et AXA Assistance.

Mutuelle Saint-Christophe assurances  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables,  
régie par le Code des Assurances  
Siren 775 662 497  
277, rue Saint Jacques - 75256 PARIS Cedex 05  
AXA Assistance France  
SA au capital de 2 082 094 €  
Nanterre 311 338 339 RCS - Code APE 6512Z - N° TVA intracommunautaire FR 89 311 338 339  
Immatriculée à l'Orias sous le N° 11060030  
Siège social : 6, rue André GIDE - 92320 CHATILLON  
Tél : +33 (0) 1 55 92 40 00 - Fax : +33 (0) 1 55 92 40 59